

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 1^{er} septembre 2016

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 7 avril 2011 relatif au respect de l'anonymat de militaires et de personnels civils du ministère de la défense et l'arrêté du 12 avril 2013 fixant la liste et les attributions des organismes directement rattachés au secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense et la liste des organismes dont il exerce la présidence ou la tutelle.

Du 9 août 2016

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 7 avril 2011 relatif au respect de l'anonymat de militaires et de personnels civils du ministère de la défense et l'arrêté du 12 avril 2013 fixant la liste et les attributions des organismes directement rattachés au secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense et la liste des organismes dont il exerce la présidence ou la tutelle.

Du 9 août 2016

NOR D E F D 1 6 2 2 9 1 9 A

Textes modifiés :

Arrêté du 7 avril 2011 (JO n° 90 du 16 avril 2011, texte n° 4 ; signalé au BOC 21/2011 ; BOEM 120-0.1.4).

Arrêté du 12 avril 2013 (JO n° 119 du 25 mai 2013, texte n° 21 ; signalé au BOC 31/2013 ; BOEM 110.5.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 191 du 18 août 2016, texte n° 10 ; signalé au BOC 40/2016.

Le ministre de la défense,

Vu la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse, notamment son article 39 sexies ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense, notamment son titre I^{er} ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2011 relatif au respect de l'anonymat de militaires et de personnels civils du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2013 modifié fixant la liste et les attributions des organismes directement rattachés au secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense et la liste des organismes dont il exerce la présidence ou la tutelle,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 2011 susvisé est ainsi modifié :

1° Après les mots : « - le groupe interarmées d'hélicoptères de Villacoublay ; » sont insérés les alinéas suivants :

« - le 54^e régiment de transmissions ;

« - le 2^e régiment de hussards ;

« - le 28^e groupement géographique ;

« - le 61^e régiment d'artillerie ;

« - le 2^e régiment de dragons ;

- « - le 17^e régiment de génie parachutiste ;
- « - le 132^e bataillon cynophile de l'armée de terre ;
- « - le 35^e régiment d'artillerie parachutiste ;
- « - le commandement du renseignement ;
- « - le centre du renseignement Terre ;
- « - le 44^e régiment de transmissions ;
- « - le centre interarmées des actions sur l'environnement ;
- « - la 785^e compagnie de guerre électronique ; »

2° Après les mots : « - le commando Kieffer » est inséré l'alinéa suivant :

- « - le commando Ponchardier ; »

3° Après les mots : « - le bâtiment de soutien à la plongée *Alizé* » sont insérés les alinéas suivants :

- « - la flottille 11F ;
- « - la flottille 12F ;
- « - la flottille 17F ; »

4° Les mots : « - l'escadrille spéciale de l'escadron d'hélicoptères 01.067 ; » et « - le bureau des forces spéciales du commandement des forces aériennes 00.350 ; » sont remplacés respectivement par les mots : « - l'escadron d'hélicoptères "Pyrénées" 01.067 ; » et « - le bureau des forces spéciales Air 01.430 ; »

5° Sont ajoutés les alinéas suivants :

- « - l'escadron de chasse "Provence" 01.007 ;
- « - le régiment de chasse "Normandie-Niemen" 02.030 ;
- « - l'escadron de chasse "Navarre" 01.003 ;
- « - l'escadron de chasse "Champagne" 02.003 ;
- « - l'escadron de chasse "Ardennes" 03.003 ;
- « - le groupement aérien d'appui aux opérations 10.513 ;
- « - l'escadron de drones "Belfort" 01.33. »

Art. 2. - L'arrêté du 12 avril 2013 susvisé est ainsi modifié :

1° Le dixième alinéa de l'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes :

- « - la mission développement managérial ; »

2° L'intitulé du chapitre IX du titre I^{er} est remplacé par l'intitulé suivant : « Chapitre IX. - La mission développement managérial » ;

3° Au premier alinéa de l'article 25, les mots : « cellule management » sont remplacés par les mots : « mission développement managérial ».

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 août 2016.

Jean-Yves LE DRIAN.